



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#167 - janvier - février 2023

*Les conseillers municipaux jeunes
ont pris leurs fonctions !*



Performance énergétique : la gestion durable de votre commune

Meilleurs Vœux

Rémi Martial
Maire de Lèves
Conseiller départemental

et la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à
la cérémonie des vœux à la population

le **vendredi 20 janvier 2023** à 19h00 à l'Espace Soutine,
41 rue de la Chacatière,

qui sera suivie d'un cocktail dînatoire.

**OUVERT À TOUS
LES LÉVOIS**



P4
Grand projet
Ecole élémentaire Jules
Vallain



P14
Jeunesse
Le Conseil Municipal des
Jeunes



P6
*Performance
énergétique*
la gestion durable de
votre commune



P16
Retour en images



P10
Urbanisme
Modification n°1 du PLU



P20
*A la découverte de nos
associations*



P12
Au cœur de Lèves
La Fondation d'Aligre



P31
Lèv'ents



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - janvier - février 2023 et numéro 167 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Chers Lévois,

Alors que nous amorçons une nouvelle année marquée par la crise énergétique et des incertitudes quant à la situation économique et sociale de notre pays, nous pouvons partager la chance que nous avons de vivre à Lèves. Nous cultivons ici une douceur de vivre et une certaine sérénité partagées qui font tout notre attrait.

A force de décisions cohérentes, parfois contestées mais certainement nécessaires, ne cédant pas à la facilité de la démagogie, votre municipalité a mis la commune sur de bons rails. Grâce à une situation budgétaire redevenue saine et à une stratégie durable de gestion de notre patrimoine immobilier, nous réussissons à amortir le choc de l'inflation et de l'envol des prix de l'énergie.

Ce Pied de fée retrace cette logique cohérente et performante de la gestion de la commune. Nous tâchons de vous apporter autant que faire se peut les meilleurs services possibles, en priorisant ceux qui sont essentiels quelles que soient les générations, tout en investissant davantage pour moderniser nos équipements publics. Ainsi nous récoltons les fruits de réalisations qui nous permettent aujourd'hui de faire des économies d'énergies et de limiter la facture budgétaire en ces temps de forte inflation.

En 2023, nous continuerons à investir pour aujourd'hui et pour demain, avec le démarrage des aménagements

du cœur de village, la construction d'une nouvelle école de musique ou encore la première phase de nécessaires travaux de l'église. Tous ces projets sont pensés de manière à réduire les dépenses de fonctionnement à long terme et d'améliorer l'impact environnemental de la commune. Economique et écologique.

Ici, nous faisons attention à chaque euro dépensé, et cherchons à trouver le meilleur équilibre possible afin de satisfaire l'intérêt de tous. Ainsi, malgré un contexte de plus en plus difficile pour les collectivités, nous prévoyons pour 2023 une 9ème baisse consécutive de la part communale de la taxe foncière.

C'est ainsi avec confiance que nous abordons cette nouvelle année, qui débutera par la période des vœux. De nombreux événements, pour petits et grands, nous attendent ces prochaines semaines, et c'est avec plaisir que je vous invite à nous retrouver en toute convivialité.

Les élus et les agents de la ville se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de belle année 2023, sous le signe de la joie et de la réussite pour chacun d'entre vous. Très belle année !

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

GRAND PROJET

INAUGURATION & PORTES-OUVERTES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN



L'école élémentaire Jules Vallain en novembre 2022 après les travaux de rénovation des locaux et le rafraîchissement extérieur du préau.

Le 29 novembre dernier s'est déroulée l'inauguration des travaux de rénovation et de restructuration de l'école élémentaire Jules Vallain sous la présidence de Rémi Martial, maire, en présence de Yann Bernard, secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ; Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir ; Isabelle Vincent, conseillère départementale ; Evelyne Mège, directrice académique ; Daniel Desgrouas, adjoint au maire en charge

du projet ; Pierre-Etienne Miny, architecte et Olivier Thomas, directeur de l'école. De nombreux élus, d'anciens directeurs et enseignants de l'école, les entreprises ayant participé aux travaux, des parents d'élèves, ainsi que des Lévois et anciens Lévois qui avaient prêté des documents pour l'exposition dédiée, étaient également présents.

Cette inauguration a été rythmée par le dévoilement d'une



Lors de l'inauguration de l'école élémentaire Jules Vallain le 29 novembre dernier. Dévoilement de la plaque et discours sous le préau.

plaque apposée dans le préau, et par une visite de l'école en passant notamment par la galerie des arts, élément majeur de cette rénovation (appelée aussi la coursive, permettant de relier les deux ailes du bâtiment). Les personnalités se sont également arrêtées dans l'une des salles de classe rénovées pour un échange avec les élèves. L'occasion de se présenter et d'expliquer en quelques mots aux enfants les rôles de chacun dans la rénovation de l'école.

La municipalité a donné la possibilité aux Lévois de redécouvrir leur école lors d'une journée portes-ouvertes le 3 décembre dernier. Plus de 300 personnes dont d'anciens directeurs et enseignants et élèves se sont déplacées et ont pu profiter d'une visite guidée de l'école orchestrée par des élus et membres de l'équipe enseignante.

A l'occasion des travaux de rénovation de l'école Jules Vallain, une exposition qui retrace l'histoire des écoles de Lèves du début du XIX^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui a été présentée.



Détail de l'exposition "l'histoire des écoles de Lèves du XIX^{ème} siècle à aujourd'hui".



Lors des portes-ouvertes de l'école élémentaire Jules Vallain le 03 décembre dernier.

BUDGET DÉFINITIF

DÉPENSES

Etudes et maîtrise d'œuvre	176 426€
Travaux	2 223 434€
Mobilier et divers	103 963€
Total (coût total TTC)	2 503 823€

RECETTES

Etat (DSIL et DETR)	571 748€
Département (FDAIC)	560 000€
FCTVA	410 627€
Reste à charge pour la commune	961 448€
Total	2 503 823€

La ville de Lèves remercie ses partenaires :



**PRÉFET
DE L'ÈURE-
ET-LOIR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

LA GESTION DURABLE DE VOTRE COMMUNE



L'espace Gabriel Loire construit en 2019 a permis de mutualiser plusieurs services en un seul et unique bâtiment à haute qualité environnementale, tout en réduisant la surface totale au sol et en pérennisant les services aux enfants.

Depuis plusieurs années, la municipalité a engagé une gestion durable du patrimoine communal, qui permet d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de réduire la facture pour les Lévois. Explications avec Rémi Martial, maire de Lèves.



Interview de
Rémi MARTIAL
Maire

P2F : Monsieur le maire, expliquez-nous quelle politique mène la municipalité en terme d'énergie ?

En 2014, nous avons repris une commune dont le patrimoine bâti et viaire était très vieillissant, avec un niveau d'investissement trop faible et des finances exsangues. Fidèlement à nos engagements, nous avons alors revu en profondeur l'organisation des services municipaux et engagé une réflexion globale de la gestion de notre patrimoine, en donnant priorité à nos bâtiments.

Notre logique est simple : moins de surface bâtie à gérer, dans des bâtiments plus performants, pour baisser les factures énergétique et budgétaire tout en pérennisant les services essentiels aux Lévois. Plus largement, nous accompagnons les projets qui permettent autant que faire se peut de renforcer la qualité de vie de notre commune. C'est de l'écologie concrète.

P2F : Quels ont été et quels sont les projets qui vont dans ce sens ?

Nous avons commencé par les bâtiments du cœur de village, avec la mairie rénovée en 2016 et l'Espace Gabriel Loire en 2019. Ces deux projets nous ont ensuite permis de démolir les vieux bâtiments municipaux très énergivores (Clos-bénin, Cèdre bleu, ancien ccas, anciens logements d'instituteurs), permettant ainsi de dégager des espaces pour réaménager les espaces publics du cœur de village. Cela nous a également permis de vendre l'ancien restaurant scolaire, dont nous voyons qu'il nécessitait de gros travaux, et qui laisse petit à petit place à de nouveaux commerces en plein cœur de la commune. Tout cela procède d'une logique d'ensemble cohérente.

Nous souhaitons poursuivre cette politique durable, avec le déploiement d'éclairages led avec Chartres métropole, et avec le lancement en 2023 de la construction de la nouvelle école de musique et des travaux de l'église, chacun de ces projets ayant un impact positif en termes de bilan carbone. Nous avons également commencé à réfléchir à la modernisation du complexe sportif. Ainsi, ce sont tous les secteurs (services administratifs, services jeunesse, culture, sports...) qui sont au centre de nos attentions.

■ GESTION OPTIMISÉE DU PARC IMMOBILIER MUNICIPAL



MAIRIE : Première étape du Cœur de village, la mairie a été rénovée en 2016 afin de rassembler l'ensemble des services administratifs de la ville et du CCAS, permettant de substantielles économies (réduction de la surface bâtie, isolation thermique, renouvellement du chauffage, mutualisation du personnel).



ESPACE GABRIEL LOIRE : Ce bâtiment inauguré en 2019 a permis de mutualiser différents services au sein de locaux modernes (restaurant scolaire, accueils de loisirs, bibliothèque, salle associative). Cette ouverture a engendré la démolition des bâtiments vétustes du Clos bénin et la vente de l'ancien restaurant scolaire.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES VALLAIN : L'école élémentaire vient de bénéficier de travaux de rénovation qui permettent à ce bâtiment vieux de 70 ans de gagner en performance énergétique, grâce notamment à l'installation d'une nouvelle chaufferie nouvelle génération et à l'isolation thermique de différents espaces.



PRESBYTÈRE : Le bâtiment propriété de la commune nécessitait différentes remises aux normes, notamment électriques. En novembre 2022, plusieurs travaux ont été entrepris. Début 2023, les fenêtres vont être remplacées par du double-vitrage, permettant ainsi de réduire la consommation énergétique.

LES PROJETS SUR LES BÂTIMENTS EN 2023



ÉCOLE DE MUSIQUE : Repoussée à la suite d'un appel d'offres non satisfaisant, la construction d'une nouvelle école de musique à haute qualité environnementale est prévue en 2023, pour une durée prévisionnelle d'un an de travaux. Les actuels bâtiments, très énergivores, pourront ensuite être démolis.



ÉGLISE : A la suite d'un diagnostic global portant sur l'édifice inscrit aux Monuments historiques, des travaux en plusieurs phases vont être menés. En 2023, il est prévu de renouveler la sonorisation, l'électricité ainsi que le système de chauffage afin d'améliorer la consommation énergétique.

VERS UNE MODERNISATION DU COMPLEXE SPORTIF



Le complexe sportif Michel Castaing est composé de différents locaux (salle polyvalente, salle de tennis, vestiaires, dojo, etc.) qui sont vieillissants et ne répondront plus à terme aux enjeux environnementaux. C'est pourquoi la municipalité a commencé à engager une réflexion sur son devenir, avec plusieurs hypothèses de travail. A suivre...

■ UNE VILLE APAISÉE POUR UN MEILLEUR BILAN CARBONE

GESTION DE LA CIRCULATION



Depuis 2019, les zones 30 se sont étendues à l'ensemble de la commune (hors le haut de l'avenue de la Paix). Depuis 2021, cette règle s'est accompagnée de l'expérimentation de la suppression des feux tricolores du carrefour, qui sera confirmée avec le futur Cœur de village. Ces décisions répondent à une logique, de plus en plus visible par ailleurs, d'apaiser la circulation automobile en la rendant plus lente et plus fluide tout à la fois. Cela permet ainsi de réduire l'empreinte carbone.

ENCOURAGEMENT AUX TRANSPORTS DOUX



Plusieurs travaux récents ont intégré l'enjeu des transports doux, afin qu'ils soient davantage encouragés. Ainsi en va-t-il par exemple de la rue de Bailleau dont les travaux se terminent et qui accueille désormais une piste cyclable. Le projet Cœur de village prévoit des trottoirs plus larges et de meilleures connections pour favoriser l'usage des circulations piétonnes et du vélo.

■ LABEL HABITAT ET QUALITÉ DE VIE



C'est dans le cadre du projet "Clos Renault", construction de 34 logements avenue Marcel Proust, que la ville de Lèves s'est vue décerner le **label Habitat et Qualité de vie**. Lèves est ainsi la 1^{ère} commune d'Eure-et-Loir à recevoir le label et la 2^{ème} en région Centre-Val de Loire, grâce à la réalisation d'un hameau de verdure qui respecte l'environnement alentour.

Le projet prévoit l'aménagement d'un parc paysager accessible à l'ensemble des riverains et permettant de desservir les quartiers adjacents en toute convivialité. Le parti pris de l'aménageur a été d'opter pour :

- 0 extraction de terre en dehors du périmètre de projet
- 0 rejet d'eaux pluviales dans les réseaux de la collectivité, l'ensemble des précipitations étant géré à l'échelle du périmètre de l'opération.

■ UN ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS ÉNERGIVORE GRÂCE AU LED

Chartres métropole, collectivité compétente en matière d'éclairage public, a engagé une modernisation complète sur Lèves. La commune compte à ce jour 1036 luminaires dont 305 en technologie LED, soit 29,4% du parc.

La technologie LED présente plusieurs avantages, meilleure qualité d'éclairage et surtout gain de puissance consommée. En moyenne une lanterne LED permet d'économiser 55% de consommation. De plus, ce nouveau type d'éclairage permet de moduler l'intensité. Pour Lèves celle-ci est réduite de 40% entre 23h et 05h, ce qui engendre 22% d'économie supplémentaire par an.

En 2023, Chartres métropole prévoit de continuer à investir pour sécuriser et rénover le réseau en augmentant le nombre de lanternes LED, avec un objectif de 100% à terme.



ÉCLAIRAGE DU STADE SYNTHÉTIQUE

Le nouveau stade synthétique Claude Piau avait été inauguré en 2016. Au-delà de l'utilité de son usage, celui-ci permet de réduire durablement la facture énergétique grâce au moindre usage de carburant (plus besoin de tonte) et à l'installation de nouveaux éclairages led performants.

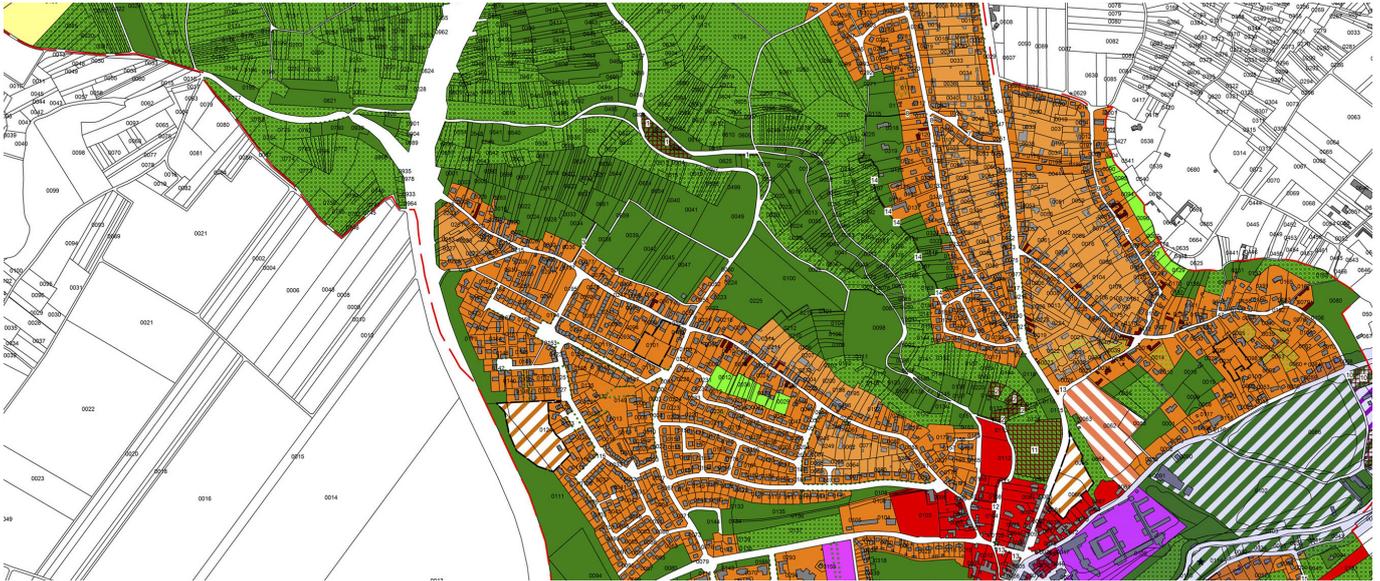
■ PARTENARIAT A.R.B.R.E.S 28



La gestion durable, c'est aussi la prise en compte intelligente et équilibrée de la place de l'arbre en ville. C'est dans cette logique que le 22 novembre dernier, la ville de Lèves a signé avec l'association A.R.B.R.E.S 28 et Environnement une convention de partenariat. La municipalité souhaite développer les actions au profit de l'arbre, notamment en identifiant sur la commune, domaine public ou privé, des arbres considérés comme remarquables. A l'occasion de la signature, une soirée a été organisée avec la projection d'un film sur les arbres remarquables.

De gauche à droite : Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint en charge de l'aménagement et des espaces verts ; Rémi Martial, maire ; Michel Cohu et Gilles Van Peteghem, président et vice-président d'A.R.B.R.E.S 28 et environnement, signant le partenariat entre la ville et l'association.

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1



Détail du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique de la modification n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'est déroulée du 06 octobre au 07 novembre 2022. S'en est suivie son approbation lors du Conseil municipal le 12 décembre dernier. Joël Houvet, adjoint au maire en charge de l'urbanisme nous résume les modifications apportées.

Interview de Joël HOUVET

Adjoint au maire en charge de
l'urbanisme

P2F : Pourquoi avoir lancé une modification du PLU ?

Le PLU avait été adopté en 2011, faisant suite à l'ancien POS (plan d'occupation des sols). En 2018,

nous avons voté une révision du PLU, afin de le rendre conforme à nos engagements et aux évolutions des lois d'urbanisme (notamment les lois Grenelle). Après plusieurs années, il convenait de mettre à jour plusieurs éléments. Contrairement à une révision, procédure lourde qui change en profondeur le PLU, la modification permet d'apporter des changements partiels, sans chambouler l'équilibre du document.

C'est pourquoi nous avons engagé la modification en 2021, que nous venons de voter en conseil municipal le 12 décembre, en prenant en compte des remarques qui ont pu être effectuées durant l'enquête publique.

P2F : Quels sont les éléments qui ont été modifiés ?

La modification va nous permettre d'accueillir un Ehpad sur le terrain des Fiches Brioles (cf. page 13), de prévoir l'extension du cimetière, de pérenniser et renforcer les jardins familiaux bordant le Couasnon, de mieux encadrer l'urbanisation des cœurs d'îlot en cohérence avec le bâti et le végétal existants, et de préserver le potentiel d'aménagement du château des Boissières et de son parc avec le projet d'une création d'un cheminement doux entre le Cœur de village et les Boissières. Quelques menues évolutions ont été apportées, telle que l'amélioration de la cohérence et de la qualité des clôtures.



LES PORTE-DRAPEAUX UN RÔLE ESSENTIEL LORS DES CÉRÉMONIES



De gauche à droite : Gilles POINTEPAS, Louis JEROME et Julien DAMOISEAU le 11 novembre dernier.

Ils sont présents à chaque cérémonie patriotique afin de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Avec une haute valeur symbolique, les porte-drapeaux font partie des personnalités essentielles au devoir de mémoire d'une commune. Fidèles depuis de nombreuses années, Gilles Pointepas et Julien Damoiseau ont récemment été rejoints par Louis Jérôme. Ce dernier, âgé de 21 ans, est venu compléter les rangs en remplacement de Jean-Claude Dupré, qui ne pouvait plus assurer le service et nous a quittés en octobre 2022.

LES 3 DRAPEAUX DE LA COMMUNE

- FNACA comité de Lèves
- ULAC Section de Lèves / Honneur et Patrie
1914- 1918 Afrique du Nord
1939- 1945 Indochine
- Association fraternelle des ACVG de Lèves 14-18 39-45
Honneur et Patrie



CALENDRIER DES CÉRÉMONIES

- 19 mars** - en mémoire du Cessez-le-feu en Algérie
- Dernier dimanche d'avril** - en mémoire des victimes et des héros de la Déportation
- 1^{er} mai** : en mémoire des Fusillés de Chavannes
- 08 mai** : en mémoire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale
- 18 juin** - en mémoire de l'Appel du Général de Gaulle
- 16 août** - en mémoire de la Libération de Lèves
- 11 novembre** - en mémoire de l'Armistice



APPEL À VOLONTAIRES

En raison de la diminution de l'effectif et de l'âge de leurs membres, les associations d'anciens combattants (FNACA et ULAC) recherchent des volontaires pour devenir porte-drapeau. Pour plus d'informations : **02 37 36 41 05 / ulac.fnaca@orange.fr**

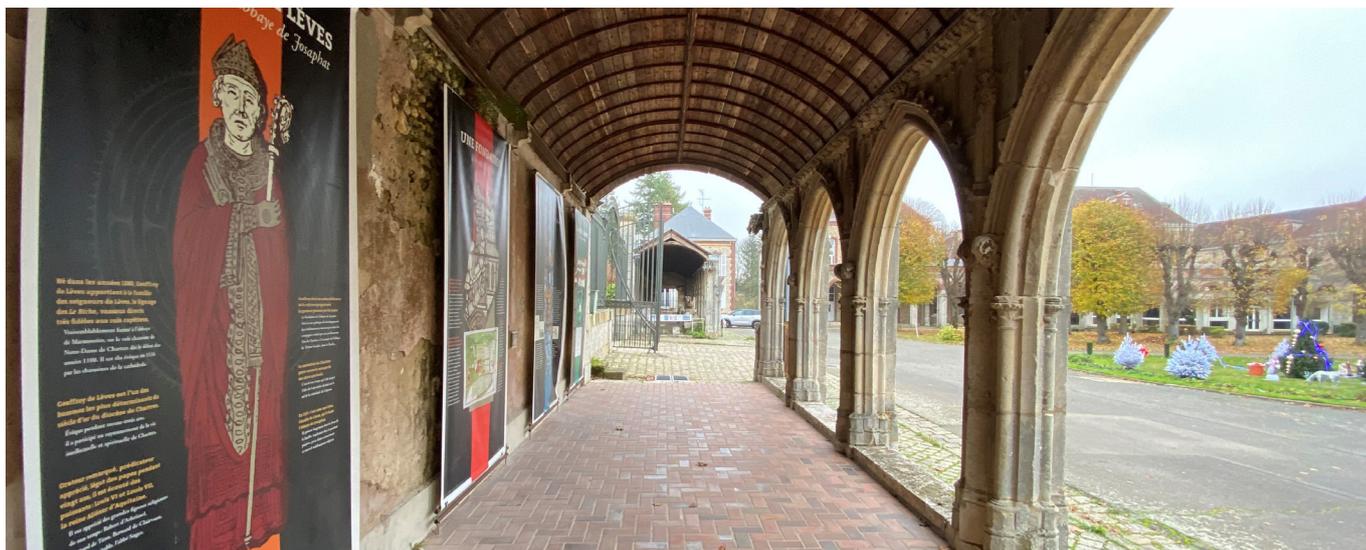


IN MÉMORIAM

Jean-Claude DUPRÉ

Bien connu des Lévois, Jean-Claude Dupré nous a quittés le 28 octobre dernier. Ancien agent des services techniques de la ville, n'ayant jamais quitté sa maison de Chavannes, il était porte-drapeau depuis plus de 30 ans. La municipalité adresse ses condoléances émues à son épouse et à sa famille.

LA FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-THÉRÈSE LIEU DE VIE OUVERT SUR LA CITÉ



Après deux ans de crise sanitaire, la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse est de nouveau ouverte au public. Le temps d'une balade promenez-vous dans le parc, à la découverte des vestiges de l'abbaye de Josaphat et sous les cloîtres où une exposition présente l'histoire presque millénaire des lieux.

La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse est un établissement public médico-social accueillant plus de 300 personnes présentant un handicap et/ou personnes âgées au sein d'un foyer de Vie, d'un foyer d'accueil médicalisé et d'une maison de retraite (EHPAD). De nombreuses missions incombent à cet établissement et notamment l'accompagnement des personnes à exercer leur part d'humanité : faire au maximum librement seul, faire ses choix, participer à la vie de la cité... Les nouveaux aménagements, cafétéria et unité passerelle, inaugurés en novembre dernier vont dans ce sens. Le Pied de Fée vous les présente.



Inauguration de la cafétéria le 15 novembre dernier. Rémi Martial, maire de Lèves et président du Conseil d'administration de la Fondation d'Aligre, entouré des résidents ; de Marie-Cécile Fournier, directrice de la Fondation ; Evelyne Lefebvre, vice présidente du Conseil départemental en charge de la Solidarité, de l'Autonomie, et de la Santé publique ; et de Denis Gelez, délégué départemental de l'agence régionale de santé (ARS).

La cafétéria a été réhabilitée afin d'offrir aux résidents un lieu convivial, sécurisé, favorisant les rencontres, la détente et le partage du vivre ensemble. Un nouvel aménagement a donc été mis en place, en veillant à apporter des repères aux résidents, contenant 6 espaces (espace attente, espace détente, espace jeux, espace créatif/éducatif, espace multimédia, espace cafétéria).

La cafétéria est un lieu ouvert à tous. La libre circulation permet aux personnes de voir ce qui s'y passe, s'y attardent un peu et éventuellement participent aux animations. Également lieu de vie au centre de la Fondation, la cafétéria est utilisée pour des manifestations institutionnelles (marché de Noël, spectacle...) mais aussi pour des événements et animations spécifiques pour un service en la privatisant

(comme la journée shopping organisée en juin dernier ou des après-midi dansants...). Aussi, elle servira de lieu ouvert sur l'extérieur (lieu d'exposition, lieu d'échange sur la découverte du monde...).

Cet espace est un lieu central qui permet d'apporter de la vie, il est comparable à la place de village rassemblant tous ses habitants et offrant un espace de solidarité.



Inauguration de l'unité passerelle le 15 novembre dernier. Rémi Martial, maire de Lèves et président du Conseil d'administration de la Fondation d'Aligre, entouré des mêmes personnalités que l'inauguration de la cafétéria.

L'unité passerelle est un dispositif qui prépare les résidents à la vie autonome et favorise l'inclusion dans la cité. Son ouverture marque une première étape d'accompagnement avant la création d'appartements autonomes au sein de la Fondation et d'habitats inclusifs sur le futur site du domaine de la vallée royale de l'Eure.

La capacité d'accueil sur l'unité passerelle est de 20 personnes. L'accueil se fait à partir du projet personnalisé des résidents et l'accompagnement s'articule autour :

- du développement des compétences d'autonomie des gestes de la vie quotidienne (capacités à assurer seul les divers actes : toilette, déplacements/transport...)
- de l'ouverture sur la cité (activités, culture, utilisation des dispositifs de droit commun...)
- les habilités sociales (le vivre ensemble)
- la prise d'indépendance

Cette unité est installée sur l'unité Taugourdeau au 1^{er} étage, et permet d'offrir :

- Des chambres individuelles avec salle de douche pour tous les résidents.
- Un espace lingerie
- Des salles à manger et cuisines thérapeutiques

PROJET DU FUTUR EHPAD



Prévu de longue date, le projet d'un nouvel Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à Lèves va franchir une nouvelle étape avec le lancement du concours d'architecte début 2023.

Ce nouvel établissement, porté par la fondation d'Aligre, devrait ouvrir fin 2025 sur le terrain des Fiches brioles, propriété de l'établissement public départemental. Il accueillera les lits transférés de l'actuel Ehpad situé dans les locaux du XIX^{ème} siècle de la fondation (48 lits d'hébergement permanent, 2 lits d'hébergement temporaires et 10 places d'accueils de jour) ainsi que la plate-forme d'accompagnement et de répit pour les aidants, et permettra la création de 50 lits d'hébergement permanent supplémentaires.

La toute récente modification du PLU (cf page 10) a adapté le document d'urbanisme de la commune afin de permettre la construction de ce nouvel établissement, en s'inscrivant dans une démarche environnementale volontariste.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 10 NOUVEAUX ÉLUS MOTIVÉS !



Le 21 novembre dernier lors de la séance plénière du Conseil Municipal des Jeunes où les 10 nouveaux élus ont été installés.



Interview de Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe en charge de la vie
scolaire et de la jeunesse

P2F : Comment fonctionne le Conseil municipal des jeunes ?

Le conseil municipal des jeunes
a été créé il y a 5 ans et se
compose de 20 élus : 10 CM1 et
10 CM2 de l'école élémentaire

Jules Vallain. Chaque année, des élections sont organisées courant octobre, en lien avec l'équipe enseignante, pour élire 10 CM1 pour un mandat de 2 ans.

Les 20 élus se retrouvent lors des deux séances plénières organisées sur l'année, sous la présidence du maire : en novembre/décembre pour l'installation des nouveaux élus, et en juin pour faire le bilan de l'année écoulée. Les élus se réunissent toute l'année, principalement durant la pause déjeuner, pour travailler sur leurs projets mais aussi un mercredi matin par mois.

P2F : Quels ont été les projets réalisés en 2021/2022 ?

De nombreux projets ont vu le jour comme l'installation d'une cabine à livres devant l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur, inaugurée le 19 octobre dernier en présence d'élus du conseil municipal et du conseil municipal des jeunes. La première édition de la Gazette du part 'âge à destination des seniors est parue courant juin. Vous pouvez la retrouver à l'accueil de la mairie et sur leves.fr. La cour de l'école Jules Vallain a été équipée de nouvelles tables de ping-pong et une sortie au musée de l'Ordre de la Libération à Paris a été organisée en juin dernier avec les conseillers municipaux jeunes (anciens et actuels), des anciens combattants et des membres du comité de mémoire.

P2F : Quels sont les projets prévus pour 2023 ?

Les idées sont nombreuses, à entendre les enfants ! Quelques projets pourraient voir le jour comme l'installation d'un jeu de billes dans la cour de l'école Jules Vallain, l'organisation d'une sortie... Ce sera le rôle des réunions de travail de déterminer les projets, autour de trois commissions thématiques : solidarité / animation / cadre de vie et environnement. Le conseil municipal des adultes pourra ensuite arbitrer en faveur de tel ou tel projet.



Eva Bizeul



Louis Godmer



Emilie Donnart



Romain Damoiseau



Thalia Lebonnicc



Charlotte Collo



Valentin Diehl



Léa Perez



Camille Becker Monbailly



Salomé Castillo

Ces 10 jeunes élus (CM1) ont rejoint Caetano De Carvalho, Ewen Dupont, Titouan Feuvraux, Eden Honneur, Samuel Laval, Enora Michel, Mady Perrineau, Manon Sénéchal, Louise Trochu et Elisa Vautier, élus l'année dernière et entamant leur 2^{ème} année de mandat.

DES PROJETS QUI VOIENT LE JOUR...

Des projets initiés en 2022 continueront au cours de l'année 2023 telle que la parution de la 2^{ème} édition de la Gazette du part'âge à destination des séniors. La municipalité souhaite que plusieurs projets voient le jour chaque année. C'est donc aux élus du Conseil municipal des jeunes de plancher et de proposer des idées concrètes et réalisables !



Table de ping-pong installée dans la cour de l'école Jules Vallain.

VILLE DE LÈVES

La Gazette du part'âge

#N° 1 - Mai / Juin / Juillet 2022

Découvrez-nous

Gazette du Part'âge- 1^{ère} édition

L'édito des conseillers solidaires

Cher Lèves,

Les conseillers de l'année dernière ont créé la gazette du part'âge qui a été votée lors du conseil municipal. La nouvelle équipe a piloté la gazette du part'âge et nous sommes ravis de vous la présenter.

Un mercredi matin, lors de notre réunion de travail, nous avons accueilli Mathilde VIARD rédactrice du Pied de Née, pour comprendre et nous aider à réaliser ce journal et nous la remercions.

Dans la gazette il y aura des interviews comme dans notre 1^{er} numéro avec la présentation de nos commissions ainsi que la présentation des conseillers municipaux jeunes. Notre journal sortira tous les trois mois.

Le but premier de cette gazette est de communiquer avec les personnes âgées et les Conseillers Municipaux Incarés pour partager des souvenirs.

Nous avons décidé de nous adresser aux personnes âgées car vous pouvez être isolées et nous souhaitons connaître vos expériences car elles sont enrichissantes, nous nous sommes curieux de connaître vos souvenirs.

Nous souhaitons avoir vos présentations (notre prénom, votre âge et si vous participez à une activité). Nous voudrions aussi savoir ce que vous aimez faire à notre âge et comment fonctionnent l'école à l'époque.

Merci de bien vouloir nous adresser votre interview soit en la déposant à la mairie ou bien nous sommes à votre disposition le mercredi 15 juin de 9h 30 à 13h 30 à l'école Gabriel Lanne pour vous interviewer.

Merci à vous de nous avoir lu et à dans 3 mois!

EN IMAGE

En réunion de travail pour la création de la Gazette du part'âge.



Inauguration de la cabine à livres installée devant l'école Jean-Pierre Reschœur.

RETOUR EN IMAGES

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Plus d'une centaine de nouveaux Lévois ont répondu présents à l'invitation de Rémi Martial, maire. L'occasion pour eux de découvrir la commune et rencontrer les élus dans un contexte convivial.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre dernier, les élus, les anciens combattants, les portes drapeaux, les conseillers municipaux jeunes et de nombreux Lévois étaient présents pour célébrer le 104^{ème} anniversaire de l'Armistice.

JOURNÉE DE NOËL



Lèves-toi et marche, l'ALPL, le comité des fêtes et le twirling dance de Lèves ont participé aux festivités de Noël le 11 décembre dernier à l'espace Soutine, avec la présence du Père Noël et diverses animations.

COLLECTE DE JOUETS



La ville de Lèves a participé à la collecte de jouets du 21 novembre au 02 décembre organisée par le Lions Club Chartres Doyen. Plus d'une vingtaine de cartons ont ainsi pu être récoltés grâce aux donations des Lévois, que nous remercions.

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE



Comme chaque année, une collecte de la banque alimentaire s'est déroulée les 25 et 26 novembre derniers devant Carrefour Express.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS



Un colis de Noël a été offert par la municipalité à l'ensemble des seniors de 70 ans et plus. La distribution des colis s'est déroulée à la mairie du 13 au 17 décembre.

LE COMITÉ DES FLEURS EN ACTION



Des membres du comité des fleurs se sont réunis fin novembre pour la taille automnale des rosiers rue Hoche Allart.

COURSE "VILLE DE LÈVES"



Rémi Martial lors de la remise du prix de la course "ville de Lèves" organisée à l'hippodrome de Chartres.

PRESBYTÈRE



Le presbytère a bénéficié de travaux de rénovation intérieure comprenant notamment une mise aux normes électriques. Les fenêtres seront remplacées en février.

MONUMENT AUX MORTS



Le monument aux morts (cimetière) a été restauré avec la consolidation et la reprise en sous-œuvre des socles sous les 2 colonnes latérales.

TRAVAUX SALLE 3 DE L'ESPACE SOUTINE



Regroupement de l'ancien bureau d'accueil et de la salle 3 - Bernard Jumentier pour créer une plus grande salle, utilisée notamment par l'association Charles Gautier.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS



Les services techniques ont effectué une campagne de taille des arbres d'alignement et le ramassage des feuilles sur la commune.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE FAIT LE SHOW !



ENSEMBLE VOCAL CLUSTER

Les choristes de l' Ensemble Vocal Cluster ont pu bénéficier de l'expérience et des conseils avisés de Yann Toussaint lors de la « classe de maître » donnée dans la chapelle de la Fondation d'Aligre. Le concert qui a suivi fût le reflet de ce moment de partage et de bonne humeur qui a régné. Nos choristes ont aussi mis à l'honneur Sainte-Cécile le dimanche 20 novembre en l'Église Saint-Lazare de Lèves en interprétant lors de la messe dominicale le Te Deum de Georges Bizet accompagné de Chiho Miyamoto-Laforge au piano.



RENCONTRE DE VIOLONCELLES

Les élèves de la classe de violoncelle de l'École de Musique de Lèves ont passé la journée du 27 novembre avec les élèves d'autres écoles du département (Maintenon, Épernon, Châteaudun...). Notre professeure Mari Akagawa, Audrey Beccuau, Aurélie Verrier et Nathalie Bailloeuil ont mené la cinquantaine de violoncellistes de mains de maîtres lors des répétitions avant de proposer un concert dans la salle « Savonnière » à Épernon. Des « 4 saisons » à « Pirates des caraïbes », petits et grands violoncellistes ont offert leurs plus belles notes à un public conquis.



FLÛTITUDE

Daniel Brun a conduit ses élèves au cœur du joli projet « Flûtitude » rassemblant plusieurs classes du département : Chartres, Lucé, Lèves, Maintenon, Dreux... pas moins de 11 écoles et conservatoires pour cet événement autour de la flûte traversière. Le Centre Culturel Edmond Desouches de Lucé accueillait le concert qui clôtura cette journée intense du samedi 3 décembre. Pas moins de 100 flûtistes ont partagé la scène et ont goûté au plaisir de jouer en orchestre de flûtes.



FEMMES COMPOSITRICES : UN TRÉSOR CACHÉ

Samedi 10 décembre à 18h, l'Espace Soutine a entendu dans ses murs des mélodies composées uniquement par des femmes, chose assez rare pour être souligné ! De Fanny Mendelssohn à Graciane Finzi, de Mel Bonis à Airelle Besson en passant par Pauline Viardot ou encore Nadia Boulanger, toutes ces compositrices ont été mises à l'honneur par les élèves. Violon, saxophone, piano, clarinette, chant, violoncelle, flûte, trompette, guitare, cor et même accordéon ont sonné en harmonie pendant ce joli concert.



CONCERTS À LA BRUNE

La saison des « Concerts à la brune » a débuté cette année avec celui d'Halloween. Les petits et grands élèves de l'École de musique de Lèves ont fait trembler le public venu nombreux les applaudir dans la salle Nivet. Le 14 décembre dernier, les élèves ont présenté leur travail lors du concert à la brune de Noël.

■ RAMASSAGE DES SAPINS



Pour la 3^{ème} année consécutive, la municipalité met en place le ramassage de vos sapins de Noël par les services techniques de la commune.

Votre sapin devra être déposé **entre le mardi 10 et le dimanche 15 janvier** dans l'un des 5 points de collecte :

- Parking de l'école maternelle
- Parking de l'école élémentaire
- Parking de l'Arsenal (61 B route de Chavannes)
- Devant le complexe sportif Michel Castaing
- Devant les services techniques (1 rue de la Pointe à l'Hermite)

Quelques conditions à respecter :

- *Le sapin doit impérativement être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.*
- *Le sapin doit être déposé sans être découpé et sans être mis dans un contenant.*

■ VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vous pouvez dès à présent demander votre vignette de stationnement pour 2023. Ce système de vignette annuelle de stationnement est destiné aux riverains et aux commerçants du centre-ville pour un stationnement dans les zones bleues.

Pour obtenir cette vignette, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie accompagné d'une carte d'identité, de la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignettes se limite à une par foyer pour les

habitants, et à une par employé pour les commerçants.

Les riverains concernés par la vignette sont ceux de l'avenue de la Paix (du n°8 au 24 et du 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).

TARIFS :

24€/an pour les commerçants

72€/an pour les riverains

■ BANQUET DES ANCIENS

Cette année le banquet des anciens se déroulera les **02 et 03 février 2023** à l'espace Soutine de Lèves. Les séniors de 70 ans et + ont été conviés par courrier à participer à l'une des deux dates. Pour vous inscrire, vous devez renvoyer ou déposer en mairie le coupon d'inscription présent sur le courrier, avant le 06 janvier.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévôis. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons le Judo Club de Lèves et Lèv'Art.

JUDO CLUB DE LÈVES



Le groupe des enfants sur le tatami du Dojo.

Le Judo club de Lèves est un Club affilié à la FFJDA.

Les membres du bureau :

Michel Liberge - Président

Julien Gacoin - trésorier

Maxime Charbonneau - Secrétaire

Un peu d'histoire sur le club... il a été fondé en 64-65 dans une petite salle à côté de la mairie. Quelques années plus tard la mairie a eu besoin de ce local et nous a installés dans l'ancienne maternelle avenue de la Paix où est maintenant l'école de musique. Ensuite fut construit le dojo actuel, au stade, ce fut un gros budget pour l'époque.

Les cours sont actuellement donnés par Patrick Légeron ceinture noire 4^{ème} dan diplômé d'état. Le club propose des cours mixtes pour des enfants de 4 à 14 ans, des adultes et des ados pour un judo loisirs ou en compétition. Chacun choisit la formule qui lui convient le mieux.



Damien Dahuron entrain de travailler les Kata pour son 3^{ème} dan et Rémi Van Hove son 2^{ème} dan.



Les membres du bureau (de gauche à droite) : Julien Gacoin, trésorier ; Michel Liberge, président ; Maxime Charbonneau, secrétaire.

INFOS UTILES

Les inscriptions se font toute la saison.

Renseignements : libergemichel0053@orange.fr / 06 07 97 20 11



Les membres du bureau de l'association LèV'Art.

LèV'Art

Le but de l'association LèV'Art est de promouvoir et de partager L'Art en général en toute amitié sincère et simplicité.

- le petit théâtre de l'Orangerie, avec ses 9 comédiens donnera une représentation chaque année,
- la grande exposition "LA FETE" est prévue en octobre 2023,
- un vide atelier chez Cardamone au Gorget les 13 et 14 mai 2023,
- un vide grenier à l'orangerie à Lèves le dimanche 18 juin.

Le bureau est composé de :

- Présidente : Arlette Loire
- Secrétaire : Catherine Lierman
- Trésorière : Françoise Picard
- Aide à la créativité : Héliatrice Soubrier
- Technicien : Hervé Loire

Des expositions sont organisées sur un thème donné, avec des Artistes de Lèves et d'Eure-et-loir. L'emblème de Lev'Art est le carré des Artistes.

Nous organisons également de nombreuses manifestations telles que :

- une tombola pour récupérer des fonds pour donner à des associations à but social, culturel et médical. Vous pouvez y participer en achetant 1 ou plusieurs billets qui peut vous permettre de gagner au tirage plusieurs lots selon le thème de l'exposition (prix du billet 2€),



Exposition-Vente : LA FÊTE

Samedi 14 octobre 2023 de 14 à 20 h
Dimanche 15 octobre 2023 de 14 h à 18 h
A l'Orangerie 24 rue d'Ouarville 28300 Lèves

VERNISSAGE

Samedi 14 octobre à 17 h

Venez découvrir l'originalité des créations des artistes et leur emblème, Le carré des artistes

1 tombola peut vous faire gagner 1 petite œuvre d'artiste : 2€ le billet

Contact : Arlette Loire 06 03 70 26 41

Un pourcentage sera reversé à la Fondation d'Aligre à Lèves

INFOS UTILES

Présidente : Arlette Loire
06 03 70 26 41 / arletteloire@yahoo.fr

VIE DES ASSOCIATIONS

LA PÉTANQUE LÉVOISE



La pétanque lévoise a tenu son assemblée générale à l'espace Soutine, le 05 décembre en présence de M. Olivier Pichereau, adjoint au maire. Les adhérents ont répondu présents, en effet 70 personnes se sont réunies autour du pot de l'amitié, à la suite duquel un couscous leur a été servi.

Pour l'année 2023 trois concours ont été planifiés, le **samedi 28 avril**, le **samedi 27 mai**, et le **samedi 02 septembre**.

Infos utiles : Pour tous renseignements contactez Christian LEGRAS au 06 75 19 52 07 ou par mail : Christian.legras@sfr.fr

ABEILLE LÉVOISE



L' Abeille Lévoise et moi-même vous souhaitons une bonne année 2023. J'espère qu'elle sera riche en projets et rencontres. Et comme il n'y a pas que le travail qui compte je vous souhaite également beaucoup de bonheur sur le plan personnel.

Pour notre association je souhaite une année riche en événements ! Nous

préparons en plus de notre fête annuelle qui aura lieu mi-septembre différentes opérations.

Espérons aussi une année facile pour nos Abeilles ni trop chaude ni trop froide avec moins d'attaques de frelons asiatiques.

Pour bien débuter cette année 2023 il reste du miel de printemps (doux issu des floraisons de colza) en pot de 250 g, des bougies et des Bee-wrap pour lesquels nous allons faire quelques promos.

Exemple : miel 250 g 4€ au lieu de 5€ / Bougie et Bee-Wraps 50 % du prix site

Patrick Le Calvé, Président de l'abeille Lévoise - 06 78 23 56 00

LE COMITÉ DE JUMELAGE



Remembrance Sunday à Nailsworth

Une délégation lévoise du Comité de Jumelage s'est rendue à Nailsworth pour s'associer aux commémorations du Remembrance Sunday.

Cette cérémonie rend hommage à toutes les victimes de guerre en Angleterre. Cet événement est très suivi par la population et sans doute encore un peu plus cette année avec la guerre en Ukraine. Un défilé est constitué sur la place principale

LÈVES-TOI ET MARCHE



Tous les membres de l'association « Lèves-toi et marche » vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2023 ; santé, bonheur et réussite pour vous et vos proches.

Nous avons accueilli dimanche 11 décembre le

Père Noël et son équipe pour une promenade matinale en calèche dans les différents quartiers de la ville. De nombreux enfants sont venus à sa rencontre pour donner leurs dessins mais aussi profiter d'un moment privilégié avec le Père Noël.

Nous avons pris beaucoup de photos de famille avec le Père Noël. Si vous souhaitez les récupérer, faites-vous connaître en envoyant un mail à levestoietcherche@hotmail.com

Voici les activités de nos sections :

- « Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle «Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En janvier 2023 : les lundis 9 et 23 à 14h/ Les samedis 7 et 21 à 10h

En février 2023 : les lundis 6 et 20 à 14h/ Les samedis 4 et 18 à 10h

- « Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif située au 35 rue de Bailleau.

En janvier 2023, les mardis 10 et 24 de 14h00 à 21h00

En février 2023, les mardis 7 et 21 de 14h00 à 21h00

Projet 2023 à l'étude

DUCK'S RIDE LÈVES

Le 15^{ème} CHAVANNE'S BROC

Retrouvez toutes ces informations sur www.levestoietcherche.wixsite.com/Item. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

(fanfare en tête suivi des porte-drapeaux, d'anciens combattants, des élus, des groupes de jeunes et de la population), dans un ordre très militaire, et se dirige vers l'église pour une célébration aux victimes des guerres. L'un d'entre nous, Alain, a porté le drapeau français à côté du drapeau de la British Legion. A la fin de la cérémonie le cortège se rend au Monument aux Morts proche de l'église où se déroule le dépôt de couronnes.

Nous y avons déposé une couronne de la mairie de Lèves et une couronne de la FNACA de Lèves.

LES PARENTS DES LÈVES



Nous avons organisé le vendredi 21 octobre dernier le bal d'halloween pour les enfants des 2 écoles de Lèves à la salle Marcel Josse. Nous tenons à remercier l'Amicale Laïque pour nous avoir prêté la salle, aux nombreux parents ayant préparé un gâteau pour l'occasion et à Emmanuel Senecharles pour

l'animation. Nous avons pu remettre le bal d'halloween en place après quelques années d'arrêt et tous les enfants étaient bien contents de pouvoir venir déguiser et danser pour fêter le début des vacances.

A l'occasion du marché de Noël du dimanche 11 décembre dernier,

AMAP'TITE TERRE



Amap tite terre est une association qui œuvre au maintien de l'agriculture paysanne. Ainsi les adhérents s'engagent à l'année auprès de producteurs dans l'achat de produits biologiques et locaux.

Depuis un an maintenant, notre association accueille un nouveau producteur, il s'agit de Mr Denis Bettend apiculteur

bio Demeter à Crulai dans l'Eure. Ses 50 ruchers, soit plus de 140 ruches, sont installés dans le parc régional du Perche. Les qualités particulières du miel Demeter proviennent d'un mode d'apiculture unique et respectueux de la nature des abeilles. Un des principaux objectifs est de restaurer les forces vitales de la ruche en maintenant la capacité d'auto-régénération et la vitalité des colonies (élevage artificiel de reines interdit, récolte de miel limitée en hiver afin de permettre aux abeilles de se nourrir...)

LE COMITÉ DES FÊTES



La calèche, le matin de cette belle et froide journée du 11 décembre, a permis à de nombreux enfants de remettre leurs dessins au père Noël assisté de la mère Noël.

L'après-midi a été partagée, au chaud à la salle Soutine par la projection du film Coco de Walt Disney, précédée de danses de l'association de twirling dance de Lèves. Le père Noël n'a pas

oublié d'offrir des Chocolats aux enfants venus le rencontrer avec ferveur ou un peu de timidité. L'ALPL ET LEVES TOI ET MARCHE ont participé à cette journée bien occupée.



Prochaine date : Le défilé du carnaval le **vendredi 07 avril 2023**.

Nous vous rappelons que la préparation et la tenue des animations que l'on souhaite proposer aux écoliers de Lèves ne peut se faire qu'avec l'aide de bénévoles. Si peu de volontaires répondent à nos appels, nous serons dans l'obligation d'arrêter les animations. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à écrire à l'adresse mail suivante : lesptitslevois@gmail.com ou à contacter Benjamin CASTEL au 06 84 58 01 01.

« En plaçant nos abeilles dans des périmètres naturels, en adaptant la race à la flore et au climat locaux, en acceptant de partager avec elles une partie des récoltes... Et si en plus on adopte les principes de base de la bionymie, on se rend vite compte que les abeilles vont bien et que l'on peut être en harmonie avec elles » Denis Bettend

Lors de la dernière livraison en décembre de miel de printemps et de miel d'été, nos adhérents ont pu découvrir le miel en rayon : il s'agit du miel naturel contenu dans les alvéoles de cire construites par les abeilles .

Faire partie de notre association est l'occasion au travers de notre alimentation d'avoir des liens privilégiés avec des producteurs et de favoriser les démarches respectueuses de l'environnement. C'est un engagement dans une consommation responsable.

Si vous souhaitez nous rejoindre : amaptiteterre@free.fr ou au 06 28 07 80 66

<https://sites.google.com/site/amaptiteterre/>

<https://www.facebook.com/Amaptite-terre-2020806314860230/>



oublié d'offrir des Chocolats aux enfants venus le rencontrer avec ferveur ou un peu de timidité. L'ALPL ET LEVES TOI ET MARCHE ont participé à cette journée bien occupée.

■ ULAC

Les associations d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, se sont rassemblées le vendredi 11 novembre pour commémorer le 104^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918. Cette année, le comité de jumelage de Nailsworth accueillait des lévois et n'était pas des nôtres.

Après rassemblement place de l'église à 9 h.45 et vente du Bleu de France, traditionnelle insigne, les participants se dirigèrent pour assister à 10 heures à l'office religieux à la mémoire des victimes de cette guerre et de toutes les guerres.

A 11 heures, le défilé constitué de Monsieur le Maire et des membres de la municipalité, ainsi que de nombreux lévois et enfants des écoles, s'est dirigé vers le monument aux morts du cimetière. Les enfants des écoles, section CM2, ont lu le message de l'UFAC (union française des associations de combattants et victimes de guerre). Monsieur Rémi Martial, maire et conseiller départemental, fit la lecture du message du secrétariat du Ministère des armées.

■ C2L



Le C2L a redémarré ses activités en septembre 2022.

Nous proposons comme les années précédentes des cours d'anglais et espagnol pour adultes avec plusieurs niveaux d'apprentissage.

Nous proposons également des cours d'anglais pour les enfants de classe primaire ainsi que pour les ados dès le collège jusqu'au bac. Ces cours pour les jeunes ont un vif succès.

Nous avons clôturé notre exercice 2021-2022 le 14 octobre dernier avec notre assemblée générale à la salle Marcel Josse. Un repas plus sophistiqué que les autres années, a marqué la fin de cette rencontre amicale. Nous n'avions pu fêter les 30 ans d'existence de notre association, manifestation prévue en 2020, au vu des restrictions sanitaires.

Le bureau a été réélu à l'unanimité. Roger Judenne membre du conseil d'administration n'a pas renouvelé son mandat. Il était membre, adhérent participant au cours et professeur d'espagnol durant plusieurs années à titre gracieux.

Notre projet pour cette année est d'organiser des visites guidées en anglais de sites lévois et euréliens.

Je reste à la disposition de chacun pour tous renseignements,
La Présidente C2L - Annie CHOLIN

L'appel des morts effectué » par François Dauvillier, président de la FNACA, s'est poursuivi par le dépôt des gerbes de l'amicale laïque, de l'ULAC et de la municipalité.

La « Marseillaise » interprétée par la chorale Cluster a permis à tous une plus grande participation dans la solennité. L'Harmonie qui a dirigé la cérémonie et organisé le défilé en cortège a permis aux participants un retour à l'école Jules Vallain où Monsieur le Maire avait convié l'assemblée pour un vin d'honneur. Il n'a pas manqué de rappeler la valeur de cette journée unique du souvenir.

En clôture, à 13 heures, un banquet de l'amitié fut servi à une quarantaine de personnes qui se sont retrouvées dans une sympathique ambiance.

Information – Invitation

L'assemblée générale de l'Union locale des anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui regroupe les générations 39/45, Indochine et Afrique du Nord aura lieu le **lundi 30 janvier 2023**.

■ LES COLLECTIONNEURS



Chers Lévoises et Lévois, l'association et moi-même sommes heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023, de profiter et partager de bons moments avec toutes les personnes que l'on

aime .

L'association prépare déjà son exposition du **samedi 4 et dimanche 5 février** à l'espace Soutine, comme tous les ans nous vous attendons nombreux. Et comme d'habitude une tombola avec de nombreux beaux lots vous attendent aussi.

Nous organiserons notre Bric à Brac rue du bout du val le **dimanche 15 octobre**.

Encore tous mes vœux pour cette nouvelle année, bonne lecture .
Philippe président de l'association

■ TENNIS CLUB

Au TC Lèves, les cours du mois de Novembre ont été un peu perturbés mais c'était pour une bonne cause. En effet, notre entraîneur Alexis est devenu papa pour la deuxième fois. Alors bienvenu à Esteban et bravo à la maman.

Les matchs individuels se poursuivent dans de nombreux tournois et notamment notre tournoi interne. Et les matchs par équipes feront leur grand retour en janvier alors si vous ne savez pas quoi regarder après le mondial et en attendant l'Open d'Australie, n'hésitez pas à venir encourager nos équipes.

AMICALE LAÏQUE

Le président Yves Carrière passe le témoin

Cela faisait déjà dix années qu'Yves Carrière exerçait la fonction de président de l'Amicale laïque. Ce décennat fut marqué par de nombreux événements. Tout d'abord, il a fallu accompagner la délocalisation de certains bâtiments occupés par l'association, due au projet du cœur de ville. Il a fallu également procéder à plusieurs aménagements importants de la salle Josse pour se conformer aux nouvelles normes de sécurité et ainsi pouvoir accueillir du public. Enfin, la période Covid fut évidemment un moment difficile à gérer pour notre association comptant à cette époque près de 300 adhérents et 4 salariés. Tout le monde reconnaît l'ampleur de la tâche accomplie. Le travail et la compétence d'Yves Carrière ont été permanents. Ils se sont toujours exercés dans un esprit de respect, de responsabilité et de solidarité. Un grand merci à lui. C'est Pascal Tournoud, élu à l'unanimité, qui le remplacera à ce poste.



Concert des Bramentombent à la salle Josse

C'est avec grand plaisir que l'Amicale laïque a accueilli à la salle Josse le groupe de musique Les Bramentombent dénommé « quintet zygomatique ». La centaine de spectateurs présents

a pu découvrir et apprécier leur répertoire varié, constitué de chants du monde, reprises et créations poétiques. Un joli voyage musical accompagné par nombre d'instruments: percussions, clavier, flûte, clarinette, piano, guitare, accordéon ; et cinq voix nous faisant cheminer de la légèreté à la gravité, de la tendresse à l'humour.

Samedi 4 février 20h 30 à la salle Josse, concert en avant première

L'harmonie de Mainvilliers sera heureuse de présenter, en avant première, leur programme 2023, sous la baguette de leur chef Franck Derouet. Ce programme, riche et varié, vous emmènera tour à tour chez les Aristochats, ou les Indestructibles. Vous entendrez également un pot pourri du jazz de Benny Goodman. L'orchestre vous fera aussi découvrir de nombreux morceaux moins connus du grand public. Venez passer un moment musical et convivial en leur compagnie !

Entrées au chapeau. Réservations par mail à : resa.bra.amicale@free.fr

amicaled@free.fr

SEDB 28



Le 22 novembre 2022 au cours de la cérémonie organisée pour la signature entre l'association ARBRES 28 et la ville de Lèves ainsi que la projection du film « Arbres remarquables », SEDB 28 a été sollicitée pour des prises de vue réalisées par Jack BEAUMONT, son secrétaire-trésorier.

A noter que Monsieur Michel Cohu,

Président de ARBRES 28, est déjà membre de SEDB 28.

Jack BEAUMONT a aussi pris de nombreuses photos pour l'association « amis yermenonville » lors de l'inauguration du buste d'Hélène Boucher à Yermenonville le 4 décembre.

CHARLES GAUTIER



L'Association a organisé une sortie le 9 décembre 2022 au Château de Chambord avec ses illuminations de Noël. 52 participants ont participé à cette journée qui s'est

passée dans la bonne

ambiance malgré un temps plutôt froid.

Rappel : Le **dimanche 29 janvier 2023** aura lieu l'assemblée générale suivi de la dégustation de la galette des Rois à 15 h.

Surtout, n'oubliez pas de nous retourner le coupon réponse qui vous sera distribué prochainement afin de faciliter l'organisation.

Passez de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Votre Président : Renault Roger

FC LÈVES

Il y a 3 ans le FC Lèves a décidé de s'associer avec le club de Clévilliers pour créer une entente. Le résultat est au-delà de nos espérances après la saison passée où notre entente a remporté trois tournois. Elle réussit à placer l'entente au plus haut niveau départemental, ce résultat est le fruit du travail effectué par les éducateurs et encadrants.

Autre montée en ce milieu de saison : nos u11 qui devraient accéder au niveau 1, plus haut niveau départemental eux aussi.

N'oublions pas aussi le très bon départ de l'équipe réserve avec en point de mire la montée en deuxième division.

Après ces deux saisons où nous avons mis notre énergie sur la structuration pour obtenir de bons résultats, maintenant nous allons travailler pour la création de la section féminine.

Le FC Lèves vous souhaite une bonne année 2023.

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Un concert pour se retrouver. Comme chaque année, janvier annonce le retour de notre traditionnel concert du Nouvel an. Nous avons hâte de jouer sur la scène de l'espace Soutine et préparons ardemment ce spectacle depuis la rentrée des musiciens, en septembre. Cette année, les deux orchestres dont l'association s'occupe n'en forment qu'un. C'est donc cette nouvelle formation, l'orchestre harmonie-symphonique, dirigé par Harry Cook, qui se produira le **samedi 21 janvier**, à 20h30. Nous aurons également le plaisir d'entendre le Fairy Feet Bigband, groupe de cuivres créé par Benjamin Steffan l'an passé à l'école de musique, qui a rejoint notre association à la rentrée. Et pour que la soirée soit complète, vous pourrez aussi applaudir l'orchestre du premier cycle et l'ensemble vocal Cluster, sous la direction de Matthieu Vanuxem.

Fin mai, nous accueillerons nos amis du Nailsworth Silver Band pour un week-end de jumelage musical qui réservera à coup sûr de grands moments de musique et d'amitié. Tous les rendez-vous seront annoncés ultérieurement.

D'ici là, nous vous donnons donc rendez-vous **samedi 21 janvier**, à 20h30, à l'espace Soutine ! En souhaitant vous y voir nombreux !

ÉTAT-CIVIL

jusqu'au 07 décembre 2022

Naissances

01.08.2022	Raphaël CUNHA
07.09.2022	Timaël PIMONT
19.09.2022	Raphaël DUVAL BINEY
03.10.2022	Alba DUCREUX DIAZ
06.11.2022	Esteban LAGNEAU
16.11.2022	Rafaël VAYER

Mariages

20.10.2022	Caina DINIZ et Florine RENARD
03.12.2022	Farid AFASSI et Marion LOPEZ
08.08.2022	Michel MORIN
07.10.2022	Christian OGER

18.10.2022	Jacqueline DURAND
21.10.2022	Pierre BUTHON
27.10.2022	Henri GARDINOT
28.10.2022	Jean Claude DUPRÉ
30.10.2022	Jacques CHEVALLIER
16.11.2022	Jean LEHAÏTRE
16.11.2022	René YVON
20.11.2022	Jack LE CLAINCHE

URBANISME

Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022

Autorisations
délivrées

Déclarations préalables

PERRINEAU Teddy ZEITOUN Aurore GABILLARD Mickaël BESNARD Claude	65 route du Bois de Lèves 19 rue Alphonse Jacquet 41 rue Nelson Mandéla
JOLLIT / RAMIREZ	40 avenue Marcel Proust
CHAUVEAU Thierry SCHWINDLING Jérôme SEUX Grégoire	9 rue Charles Darwin 6 route de Chavannes 25 avenue Gérard Philippe
ROGER Catherine GODFRIN Fabien GHITA Adrian	31 route de Chavannes 35 rue de Josaphat 11 résidence des Cèdres 23 rue Marie Curie
BIDAULT Patrice LASSALLE Wilfrid HADDED Azdine	56 route de Chavannes 15 rue du Bout du Val 29 rue Nicolas Copernic

Piscine Remplacement portail Installation pergola bioclimatique REFUS Remplacement clôture bois par clôture ciment REFUS Remplacement clôture / Installation pergola aluminium Abri de jardin Création ouverture vélux Pose de capteurs solaires photo- voltaïques Clôture Remplacement porte garage Transformation d'une partie de garage en pièce de jour Modification garage en entrée Installation 3 vélux Pergola climatique
--

MOREAU François Permis de construire RAFFRAY HAVARD Anne-Laure	37 rue Jean Moulin	Pose 16 panneaux photovoltaïques
TOUBA Michel	14 rue Alphonse Jacquet	Transformation garage en habitation Création d'un stationnement couvert
ROBILLARD Jean-Marc	33 avenue de la Paix	ABANDON PROJET Construction maison individuelle REFUS Construction ensemble de 3 logements
SCI ALANNA	Impasse des Trois Maisons	REFUS Maison individuelle REFUS Permis construire valant division
DOLBEAU Fabrice BULUT Kamil	21 avenue de la Paix 114 route de Chavannes	Maison individuelle plain pied TRANSFERT de permis délivré en cours de validité
AKDOGAN Serdal CONCEPT PROMOTION	Route du Bois de Lèves 72 avenue de la Paix	Démolition cabanon de jardin
Permis de démolir GOMES EDUARDO	2 Chemin de Dreux	

BLOT Véronique	73 route de Chavannes	Ouverture porte de garage + salle de bains + réfection pignon Création véranda non chauffée sur dalle existante Piscine
KOUMANOVSKI Henri	112 route de Chavannes	
POIGNANT / RENARD	14 rue Marie Curie	
Autorisations de travaux MORVAN Christopher	14 avenue de la Paix	Pose enseigne
Permis de construire LECLERC Pascal	Avenue de la Paix	RECOURS GRACIEUX REFUS Maison individuelle "Domaine Vallée Royale" Maison individuelle Permis de construire 3 maisons individuelles valant division Garage Extension maison Maison individuelle avec combles aménagés Modification implantation des maisons
ROBILLARD Jean-Marc BULUT Kamil	Impasse des Trois Maisons 114 route de Chavannes	
CRINIÈRE Alain DERKAOUI Abdelkader TRIOLET Régis	55 rue de Baillieu 14 rue de la Vau Monnaie 40 rue de Baillieu	
Domaine de MATHILDE	9 rue de la Butte Celtique	
Permis d'aménager CHARTRES AMÉNAGEMENT SPL	14 rue Saint Michel CHARTRES	Aménagement cœur de village de Lèves
Permis de démolir GOMES EDUARDO	2 Chemin de Dreux	Démolition cabanon de jardin

Autorisations
en instruction

Déclarations préalables

LAGRUE Valérie	37 rue Nelson Mandéla
PICHEREAU Olivier SEUX Grégoire	111 route de Chavannes 31 route de Chavannes
ROGER Catherine GODFRIN Fabien GHITA Adrian	35 rue Josaphat 11 résidence des Cèdres 23 rue Marie Curie
BIDAULT Patrice CHIFFRE Rémy LEGRAND Marie-Pierre	56 route de Chavannes 19 avenue Marcel Proust 2 rue de Longsault
DUROUX Romain	46 rue des Hauts de Fresnay
MOTTAY Isabelle LASALLE Wilfrid HADDED Azdine CHIMOT Daniel DONNART Julien MOREAU François HOUSSEAU Joël DECET Christian BESNARD Christian	2 avenue Victor Schoelcher 15 rue du Bout du Val 29 rue Nicolas Copernic 8 avenue de la Paix 30 rue Nelson Mandéla 37 rue Jean Moulin 109 route de Chavannes 27 avenue Gérard Philippe 40 avenue Marcel Proust
BONNEAU Michel	4 résidence des Cèdres

Remplacement d'un chalet en bois par un chalet en parpaing Division parcellaire Pose de capteurs solaires photo- voltaïques Clôture Remplacement porte garage Transformation d'une partie de garage en pièce de jour Modification garage en entrée Clôture Remplacement porte extérieure annexe de maison Pose portillon fond de jardin / Remplacement volet / Change- ment porte garage par baie vitrée Remplacement clôture Installation 3 vélux Pergola climatique Remplacement porte vitrée Pose panneau solaire Pose 16 panneaux photovoltaïques Pose 10 panneaux photovoltaïques Installation abri de jardin Remplacement clôture par clôture plaque imitation bois Changement menuiseries extérieures

BLOT Véronique	73 route de Chavannes	Ouverture porte de garage + salle de bains + réfection pignon Création véranda non chauffée sur dalle existante Piscine
KOUMANOVSKI Henri	112 route de Chavannes	
POIGNANT / RENARD	14 rue Marie Curie	
Autorisations de travaux MORVAN Christopher	14 avenue de la Paix	Pose enseigne
Permis de construire LECLERC Pascal	Avenue de la Paix	RECOURS GRACIEUX REFUS Maison individuelle "Domaine Vallée Royale" Maison individuelle Permis de construire 3 maisons individuelles valant division Garage Extension maison Maison individuelle avec combles aménagés Modification implantation des maisons
ROBILLARD Jean-Marc BULUT Kamil	Impasse des Trois Maisons 114 route de Chavannes	
CRINIÈRE Alain DERKAOUI Abdelkader TRIOLET Régis	55 rue de Baillieu 14 rue de la Vau Monnaie 40 rue de Baillieu	
Domaine de MATHILDE	9 rue de la Butte Celtique	
Permis d'aménager CHARTRES AMÉNAGEMENT SPL	14 rue Saint Michel CHARTRES	Aménagement cœur de village de Lèves
Permis de démolir GOMES EDUARDO	2 Chemin de Dreux	Démolition cabanon de jardin

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

1. Approbation de la modification n°1 du Plan local d'Urbanisme - Annexes

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 à L.153-30, L.153-36 à L.153-44, R.104-28 à R.104-33, R.151-1 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21,
VU le schéma de cohérence territoriale de Chartres Métropole approuvé le 30 janvier 2020,
VU la délibération en date du 19 février 2018 ayant approuvé le plan local d'urbanisme,
VU les délibérations en date des 7 juin 2021 et 7 février 2022 ayant

prescrit la modification n°1 du plan local d'urbanisme,
VU l'arrêté municipal n° 122/22 T en date du 9 septembre 2022 mettant le projet de modification du plan local d'urbanisme à enquête publique,
VU les avis des personnes publiques,
VU l'ordonnance n° E22000089145 du Tribunal Administratif d'Orléans en date 15/07/2022 de désignant madame Yvette Chaillou en qualité de commissaire enquêteur,
VU l'enquête publique menée du 6 octobre 2022 au 7 novembre 2022 à 12 heures,
ENTENDU les conclusions du commissaire enquêteur,
CONSIDÉRANT la décision de la mission régionale d'autorité

environnementale N°MRAe 2022-3721 ne soumettant pas la présente modification à évaluation environnementale,

CONSIDERANT l'avis favorable de la chambre d'agriculture,
CONSIDERANT l'avis favorable de la chambre de commerce et d'industrie,

CONSIDERANT l'avis favorable de Chartres Métropole,
CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil régional de la propriété forestière,

CONSIDERANT les demandes suivantes de la direction départementale des territoires auxquelles la commune a accédé :

-Passer l'actuelle zone 2AUe en 1AUe plutôt qu'en Ue,
-Cadrer l'aménagement du secteur 1AUe par l'extension de l'orientation d'aménagement et de programmation figurant déjà au PLU et rendue nécessaire par ce zonage 1AUe,

-Procéder à deux corrections mineures de forme concernant les clôtures agricoles,

CONSIDERANT les remarques de l'union départementale de l'architecture et du patrimoine concernant :

-l'attention qui sera portée par l'architecte des bâtiments de France sur le projet d'Ehpad ;

-l'ajustement des prescriptions concernant l'épaisseur des murs pour permettre les murs en brique traditionnelle.

CONSIDERANT les évolutions apportées au dossier suite à l'enquête publique et pour intégrer les avis des services, à savoir :

-Passer l'actuelle zone 2AUe en 1AUe plutôt qu'en Ue,
-Etendre l'orientation d'aménagement et de programmation figurant déjà au PLU pour renforcer l'intégration paysagère du futur Ehpad et renforcer la prise en compte de l'environnement,

-l'ajout d'une cartographie localisant les orientations d'aménagement et de programmation concernant l'aménagement des coeurs d'îlot,

-la création d'un secteur Nj pour mieux encadrer la qualité des jardins familiaux.

CONSIDERANT que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée,

VU la commission « Technique » en date du 5 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Mmes GUILLET et IZEL), 25 voix pour,

DECIDE d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : Echo républicain et que cette délibération sera également téléversée au Géoportail de l'urbanisme,

DIT que la modification n°1 du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

DIT que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2. Débat d'orientations budgétaires 2023-2025 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

CONSIDERANT qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2023-2025 de la commune de Lèves et ci annexé.

3. Exercice 2022 - Budget Ville de Lèves- Décision modificative 2 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Mmes GUILLET et IZEL), 25 voix pour,
AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

4. Exercice 2023 - Budget Ville de Lèves – Autorisation de Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2022 avant l'adoption du budget de la ville de Lèves.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 - Annexe

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants et destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique (CFU) et la certification des comptes locaux.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière en mettant fin à la dualité compte administratif/compte de gestion,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le basculement en M57 s'accompagne pour les collectivités supérieures à 3500 habitants de l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF). La commune de Lèves est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57,

VU le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, qui offre

la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57,

VU l'avis du comptable public en date du 28 septembre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Lèves au 1er janvier 2023 et pour l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023/2024,

VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :**

D'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57,

D'autoriser monsieur le Maire à signer la future convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique,

D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,

De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :

Budget principal de Lèves, Budget annexe de l'Espace Soutine,
- Que l'amortissement obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis,
- Que l'amortissement obligatoire des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est au prorata temporis, dans la logique d'une approche par enjeu, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,

De maintenir le vote des budgets par fonction et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

De constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'ouverture d'une procédure collective et de créances irrécouvrables (lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et /ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire),

D'autoriser monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits,

D'apurer le compte 1069 (le cas échéant) par un mandat d'ordre mixte au compte 1068 (Le compte 1069 « reprise sur l'excédent capitalisé – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est un compte budgétaire créé au plan de compte M14 à l'occasion de réformes budgétaires et comptables afin de neutraliser l'impact budgétaire de la première application des règles de rattachement des charges et produits à l'exercice,

D'autoriser monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. M57 – Modalités de gestion des amortissements - Adoption de la durée d'amortissement

En raison de l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57 à compter du 1er janvier 2023, il est nécessaire de définir la politique d'amortissement du budget principal et de l'Espace Soutine.

Il est rappelé que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

-des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du Code de l'urbanisme, qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
-des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation et des frais de recherche et de développement, qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
-des brevets, qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
-des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ; sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ; ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En ce qui concerne l'adoption du référentiel M57, l'adoption du référentiel M57 est sans conséquence sur le périmètre des immobilisations amortissables et pose le principe des amortissements au prorata temporis. Il est retenu un amortissement à la date de mise en œuvre du bien à amortir soit la date du dernier mandat d'acquisition sauf cas particuliers.

Cette méthode intervient de manière prospective uniquement sur les nouveaux flux à compter du 1er janvier 2023.

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement en année
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Équipement garages et ateliers	10 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE** les durées d'amortissement proposées ci-dessus pour les immobilisations,

APPLIQUE l'amortissement au prorata temporis, en procédant l'amortissement à la date de mise en œuvre du bien à amortir soit la date du dernier mandat d'acquisition sauf cas particuliers,

APPLIQUE si nécessaire la méthode de comptabilisation par

composant,

FIXE le seuil de biens de faible valeur à amortir sur un an à 1000 euros TTC et approuve la sortie de l'inventaire comptable de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur intégralement amortis.

7. Exercice 2022 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Par décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'un usager, il convient de procéder à l'effacement de la dette le concernant par l'inscription d'une dépense au compte 6542.

Cette dette correspondant à des impayés de cantine d'un bénéficiaire est d'un montant global de 1 041,11 euros.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public, **VU** le code général des collectivités territoriales, **CONSIDERANT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes », **VU** la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONSTATE** l'effacement de la dette pour un montant de 1 041,11 euros, sur décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, **DIT** que la dépense correspondante sera constatée au budget 2022, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

8. CPA « Champ de foire » Rétrocession à la Commune des espaces publics de l'opération « Le champ de foire » - Approbation du bilan de pré-clôture de l'opération - Annexes

Par concession d'aménagement notifiée le 15 novembre 2016, la ville de Lèves a confié à Chartres Aménagement la réalisation de l'opération « Le Champ de foire » en vue de réaménager les voies existantes de la Chacatière et Hoche Allart, créer la rue des Vaux de Lèves et d'accueillir un projet de logements collectifs comprenant de l'habitat social et de l'accession privée.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement sont terminés et les ouvrages ont été remis à la Collectivité, de même que l'ensemble des lots à commercialiser qui sont désormais cédés.

Il convient donc de procéder à la rétrocession des espaces publics à savoir les parcelles AR 253, 256, 263 et 266 figurant sur le plan de rétrocession, et de procéder à la clôture administrative de l'opération. Un bilan de pré-clôture a été remis à la Collectivité, en prévision de la clôture définitive de l'opération qui sera réalisée courant 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2121-29,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

VU la concession d'aménagement notifiée à Chartres Aménagement le 15 novembre 2016,

VU le plan de rétrocession réalisé par TT GEOMETRES EXPERTS en date du 22/08/2022,

VU le bilan de pré-clôture au 30/08/2022 remis par Chartres Aménagement,

CONSIDERANT que l'opération a été réalisée dans son intégralité, que l'ensemble des cessions sont intervenues et les travaux d'aménagement du secteur « La Champ de foire » sont désormais achevés,

CONSIDERANT que les emprises à rétrocéder sont des voies privées ou espaces communs ouverts à la circulation publique dans un ensemble d'habitation et que leur rétrocession revêt un caractère d'intérêt général,

CONSIDERANT que le bilan de pré-clôture au 30/08/2022 fait apparaître un solde positif de 164 262 €, qu'il y a lieu de procéder à la clôture de l'opération et que le boni de l'opération a vocation à être

reversé en intégralité à la collectivité,

VU la commission « Affaires générales » en date du 5 décembre 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, D'APPROUVER** le projet de bilan de pré-clôture de l'opération, **D'APPROUVER** la rétrocession à titre gratuit des parcelles du secteur « le champ de foire » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié, **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que ces opérations nécessiteraient.

9. Personnel communal – Création d'un emploi permanent

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de renforcer les effectifs au service technique, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent de « responsable des services techniques » à temps complet, à raison de 35/35èmes.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou contractuel appartenant au cadre d'emplois de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B et ce dès le cours du 1er trimestre 2023.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut/indice majoré, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois de technicien territorial ou technicien territorial 2ème classe ou technicien territorial 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B dont il bénéficie ou en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat,

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du comité technique.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer l'emploi permanent au cadre d'emplois de technicien territorial ou technicien territorial 2ème classe ou technicien territorial 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

CONSIDERANT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un technicien territorial ou technicien territorial 2ème classe ou technicien territorial 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B,

CONSIDERANT que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des techniciens,

Retrouvez la suite du Conseil municipal sur [leves.fr](https://www.leves.fr)





Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa séance du 12 décembre dernier, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires. Cette délibération, qui doit précéder le vote du budget primitif (prévu le 6 février), permet de discuter des grandes orientations pour la commune pour les trois prochaines années, tant du fonctionnement que de l'investissement.

Nous avons présenté des orientations qui respectent nos 4 grands engagements budgétaires :

- **Baisse des impôts.** Malgré la situation particulièrement difficile et incertaine que vivent les collectivités, nous souhaitons continuer à baisser chaque année le taux communal de taxe foncière de 0,5%. 2023 représentera la 9ème baisse consécutive.

- **Diminution des dépenses de fonctionnement.** Cet objectif sera difficile à atteindre au regard de la crise énergétique et de l'inflation. Mais nous maintiendrons nos efforts de bonne gestion, plus que jamais indispensables, afin de durablement baisser les dépenses de fonctionnement en euros constants (soit en-deçà de l'inflation).

- **Haut niveau d'investissement.** Nous prévoyons une forte année en 2023, avec 3,5 millions de dépenses d'investissement, puis deux années plus prudentes avec un peu plus de deux millions annuels.

- **Sécurisation de la dette.** Après avoir emprunté 2,5 millions d'euros ces deux dernières années, afin d'accompagner les grands travaux de la commune et profitant d'une situation qui nous le permettait, nous prévoyons d'emprunter au total 500 000 euros pour les trois prochains exercices. L'encours de la dette baissera et le ratio de désendettement, observé par les partenaires financiers, atteindra un niveau très faible, entre 4 et 6 années de remboursement de la dette (la situation est jugée performante et saine en-deçà de 8 années).

Avec cette gestion responsable, nous souhaitons vous assurer un avenir durable et serein à Lèves. Toute l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux de belle année 2023.

OPPOSITION

Le 12 décembre 2022

A la rentrée, pour cette nouvelle année 2023, les familles vont subir une augmentation de tous les tarifs municipaux (restaurant scolaire et école de musique).

En conseil municipal le 26 septembre, notre groupe s'est opposé à la décision d'augmenter unilatéralement les tarifs des repas pris au restaurant scolaire.

On peut comprendre que dans un contexte de hausse des charges salariales et des prix des matières premières, la mairie applique une hausse sur les tarifs de la cantine.

Mais pourquoi ne pas avoir saisi la perche tendue par le gouvernement dans le but d'aider les communes qui appliquent un tarif solidaire à 1 € pour les familles modestes ? C'est la proposition que nous avons faite en conseil municipal. Elle a été rejetée par l'ensemble de la majorité qui a voté une augmentation des tarifs pour tous.

Depuis septembre 2022 et pour une durée de 3 ans, l'état s'engage à verser aux collectivités éligibles une aide de 3 € par repas servi au tarif maximum de 1 €.

A Lèves, l'application de ce dispositif aux 4 premières tranches du barème aurait aidé les familles qui connaissent des fins de mois difficiles à faire face à leurs dépenses contraintes. Pour la commune, l'aide d'Etat aurait contribué à compenser l'inflation des charges pour le restaurant scolaire.

Alors que le maire se plaint d'une baisse des dotations de l'Etat, il refuse un coup de pouce gouvernemental pour notre commune et les enfants lévois qui en ont le plus besoin. Curieuse contradiction.

Une estimation de l'impact financier de cette mesure pour la commune aurait été l'occasion de débattre en commission. On y travaillera en 2023 ? Espérons-le.

Pour cette nouvelle année, souhaitons que les Lévoises et les Lévois fragilisés par l'inflation ou l'isolement soient réellement soutenus par la municipalité avec l'appui du CCAS.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité

VILLE DE LÈVES

LA LIQUE
CONTRE LE CANCER
EURE-ET-LOIR

RECITAL
GERARD DE BOTTON

RAVEL
à 4 mains avec Rémi Martial

BEETHOVEN
FRANCK
CHOPIN



VENDREDI 6 JANVIER 20:30
ESPACE SOUTINE LÈVES

18€ réservations 06.77.77.34.75

Spectacle pour enfants

SAUVONS LES PÂQUERETTES

Dimanche
15 janvier

Espace
Soutine
16h



Tarif plein : 10€ / Tarif réduit (à partir de 18 ans) : 6€
Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180
ou espacesoutine@leves.fr

VILLE DE LÈVES

La Compagnie des 12 Portes présente

FESTIVAL 13ème PORTE

THÉÂTRE

Du 27 au 29 janvier 2023
Espace SOUTINE - Lèves

PROGRAMME:

Vendredi 27:
20h30: La pièce Lien de sang écrite par Franck Aronidou, mise en scène: Franck Lagallière Aronidou

Samedi 28:
16h: Match d'impro avec les Vitraux Glycérines
20h30: La pièce Luc et Charlie débarquent de Franck Aronidou

Dimanche 29:
14h: Scène ouverte: Divers projets nous talent par scène (inscriptions gratuites par téléphone ou email)
20h00: La pièce L'Aquoiboniste écrite et mise en scène par Jean-Benoît Patricot

Tarifs par spectacle:
10 euros / 6 euros - 12 ans

Réservations: 06 22 30 60 89 ou email: cie12portes@gmail.com
WWW.LACOMPAGNIEDES12PORTES.COM

l'Assurance Maladie
Grand MONARQUE
bakerilly
SAINT ALGUE
ASSURANCES

JANVIER

VENDREDI 06 JANVIER

Récital Gérard de Botton

20h30 - espace Soutine

Tarif : 18€ / Réservations au 06 77 77 34 75

Programmation : Maurice RAVEL : Ma mère l'Oye - version originale à quatre mains avec Rémi Martial. Ludwig VAN BEETHOVEN : Sonate n°8 op13 - Pathétique. César FRANCK : Prélude, choral et fugue. Frédéric CHOPIN : Ballade n°4 fa mineur op52.

DIMANCHE 15 JANVIER

Sauvons les pâquerettes - Spectacle pour enfants

16h - espace Soutine

Tarifs : 10€ / 6€ pour les moins de 18 ans

Billetterie en ligne / réservations sur espacesoutine@leves.fr
Collectionneurs de mauvaises graines et d'herbes folles, les membres de Pelouse Secours dévoilent leur méthode, pour une mission sauvetage en chansons. «Sous les pavés la plage», et sous le béton les fleurs sauvages. Un hommage à l'enfance, à celles et ceux qui poussent tout droit, qui poussent pas, ou bien de travers. Madeline Ardouin (voix, violon, ukulélé) et Rémi Bénard (voix, guitare) proposent leur répertoire original : des chansons en français, aux douces influences folk et pop.

VENDREDI 20 JANVIER

Cérémonie des vœux à la population

A partir de 19h - espace Soutine

Ouvert à tous

SAMEDI 21 JANVIER

Concert du Nouvel An

par l'école de musique de Lèves

20h30 - espace Soutine

DU 27 AU 29 JANVIER

Festival de théâtre 13^{ème} porte

par la compagnie des 12 portes - espace Soutine

Vendredi 27 : 20h30 : Lien de sang

Samedi 28 :

16h : Match d'impro avec les Vitraux Glycérines

20h30 : "Luc et Charlie débarquent !"

Dimanche 29 :

14h : scène ouverte (inscription gratuite)

20h : "L'Aquoiboniste"

Tarifs des spectacles : 10€ / 6€ pour les moins de 12 ans

Réservations : 06 22 30 60 89 / cie12portes@gmail.com

FÉVRIER

JEUDI 02 ET VENDREDI 03 FÉVRIER

Banquet des anciens - espace Soutine

SAMEDI 04 ET DIMANCHE 05 FÉVRIER

Exposition des collectionneurs - espace Soutine

LUNDI 06 FÉVRIER

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil / Ouvert à tous

MARDI 07 FÉVRIER

Réunion publique sur la gestion et l'entretien du plan vert

18h30 - mairie, salle du Conseil / Ouvert à tous

Concert du nouvel an

Fairy Feet
bigband

Ensembles Adagio
& Andante

Orchestre
Allegretto &
Vivace

Ensemble Vocal
Cluster

Samedi 21 janvier

Espace Soutine

20 h 30

Entrée libre dans la limite des places disponibles

Réservations : en ligne sur leves.fr / espacesoutine@leves.fr / 02 37 180 180